

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



MÉCÈNE DE LA
FONDATION DU PATRIMOINE



► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association (indiquer le nom de l'association) seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Pour toute information sur ce projet, vous pouvez contacter :



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
55 rue Nungesser, CS 20116
29802 BREST cedex 9
Tél : 02.98.04.86.28
Mail : bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org



LANNION TREGOR COMMUNAUTE

1 rue Gaspard Monge - CS 10761
22307 Lannion cedex
Tél : 02.96.05.09.00
Mail : contact@lannion-tregor.com



VILLE DE TREGUIER

Boulevard Anatole Le Braz
22220 TREGUIER
Tél : 02.96.92.30.19
Mail : mairie@ville-treguier.fr

LES PARTENAIRES DU PROJET



LES PARTENAIRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE



FONDATION



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

Couvent des Soeurs du Christ

Tréguier

MISSION
STÉPHANE
BERN

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Lannion Trégor Communauté - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

LE PROJET

Description

Le Couvent des Sœurs du Christ, à deux pas de la Cathédrale, témoigne de la riche histoire de la ville de Tréguier et en particulier de l'implantation de communautés religieuses en son sein. Tour à tour ensemble conventuel, école, collège et maison de retraite, il est à l'abandon depuis le départ des sœurs en 2008. Grâce à la souscription publique lancée par la Fondation du Patrimoine, aidez-nous à redonner vie à ce lieu majeur de Tréguier et de son histoire !

La Congrégation des Filles de la Croix s'est installée à partir de 1667 à Tréguier dans la Maison de Rome, bâtiment important au sein du site, puisqu'il témoigne de l'entrée de la modernité de la Renaissance dans l'architecture du Trégor. Grandes bâtisseuses, les sœurs n'ont eu de cesse d'agrandir le site, le dotant d'une maison conventuelle, puis d'autres corps de bâtiment dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dont les deux chapelles, l'une dédiée aux sœurs, l'autre ouverte aux laïcs. Le couvent prend en 1976 le nom de couvent des Sœurs du Christ.

L'état actuel des bâtiments nécessite des travaux importants, étant données les dégradations subies au fil des années, qui mettent en périls charpentes, planchers et toitures.

Photo © Lannion Trégor Communauté



Conscients de l'intérêt patrimonial du site et de son potentiel en cœur de ville, les élus de Lannion-Trégor Communauté ont décidé de s'investir au côté de la ville de Tréguier dans l'avenir de ce site, tout comme l'Etat, la Région Bretagne et le Conseil départemental des Côtes d'Armor. Le projet vise dans un premier temps à offrir des espaces aux activités circassiennes du Lycée Joseph Savina ainsi qu'à l'Ecole de Musique Communautaire du Trégor. Dans un second temps, une partie des espaces pourra accueillir des logements, la médiathèque de Tréguier, ainsi qu'un grand parc, poumon vert de la ville face au Jaudy. Les fonds collectés grâce à la souscription à la Fondation du patrimoine permettront de donner à ce projet l'ampleur qu'il mérite.

La réouverture de ces lieux constituera une étape importante de la redynamisation de la ville de Tréguier auprès de ses habitants comme auprès des visiteurs nombreux qui arpentent son centre-ville.

Montant des travaux	1.500.000 €
Montant des subventions attendues	1.035.714 €
Objectif de collecte	100.000 €
Début des travaux	Automne 2018

Photo © Lannion Trégor Communauté



MISSION
STÉPHANE
BERN

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du
Couvent des Sœurs du Christ à Tréguier

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59553

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Couvent des Sœurs du Christ à Tréguier

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT			

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐